

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

### SÉANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, MM. Grégory BAERT, Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, MM. Jean-Marc ALEMANY, Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIEN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mmes Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Brigitte VULLIET, Christine RUFFON, Nicole LAURIA, Leslie BIBOLLET, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 13 mai 2026  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Éric POLLET, Conseiller municipal délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

#### N° 2026/077 - SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS – COMPLÉMENT N°2

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;*

*Vu la demande formulée par l'association de la Boule Lyonnaise, sollicitant la prise en charge par la commune du transport du sable qui doit être renouvelé et qui est installé dans le boulodrome communal ;*

*Considérant que ce sable est destiné à l'entretien et au bon fonctionnement des installations sportives utilisées par ladite association ;*

*Considérant l'intérêt communal à soutenir les activités associatives locales et à préserver la qualité des équipements municipaux ;*

*Considérant l'avis favorable émis par la Municipalité en date du 20 avril 2026 ;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** et **VERSE** une subvention d'un montant de 300 € à l'association de la Boule Lyonnaise.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mai 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Éric POLLET

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 074-217402809-20260521-CM26077-DE

S<sup>2</sup>LOW

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 26 MAI 2026 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 28 MAI 2026

THÔNES, le 28 MAI 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON